

Une nouvelle étude confirme la nécessité pour l'UE d'interdire le chalutage profond au-delà de 600 mètres

Paris, le 31 août 2015

Au moment où les décideurs politiques s'apprêtent à se rencontrer pour discuter de la réforme du règlement européen encadrant la pêche en eaux profondes, une nouvelle étude scientifique met en évidence une solution pragmatique pour protéger l'un des environnements les plus vulnérables de la planète.

Basé sur une analyse des captures de poissons réalisées lors de campagnes de chalutage scientifique en Atlantique Nord-Est, l'article publié dans la revue *Current Biology*¹ conclut, à propos des pêches commerciales au chalut dans l'Atlantique Nord-Est au-delà de 600 mètres de profondeur, que :

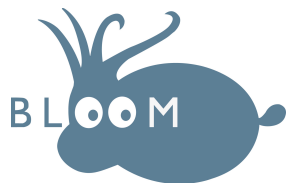
- Le nombre d'espèces touchées augmente de façon significative avec la profondeur, en raison de la diversité croissante des espèces de poissons ;
- En conséquence, les captures accessoires et les rejets sont susceptibles d'augmenter de façon spectaculaire ;
- Les captures d'espèces particulièrement vulnérables de requins et de raies augmentent également considérablement au-dessous de 600 mètres de profondeur ;
- La valeur des poissons capturés diminue également avec la profondeur.

Les auteurs concluent : « Limiter le chalutage de fond à 600 mètres de profondeur pourrait être une stratégie de gestion efficace, qui correspondrait aux objectifs des réglementations européennes ».

La Commission européenne a sorti une proposition législative en juillet 2012 visant à remplacer le règlement actuel, défaillant, d'encadrement de la pêche en eaux profondes dans l'Atlantique Nord-Est. Cependant, les 28 ministres de la pêche de l'UE doivent encore adopter une position commune, alors que le Parlement européen s'est, quant à lui, prononcé sur le nouveau règlement lors d'un vote en décembre 2013. Le Luxembourg, qui assure actuellement la présidence de l'UE, a indiqué qu'amener le Conseil à adopter une position sur ce projet de loi était une priorité. Les discussions doivent redémarrer en septembre sur la base d'une proposition de compromis incluant une limite de profondeur au-dessous de laquelle le chalutage de fond ainsi que les filets maillants de fond seraient interdits.

L'auteure principale du rapport, Joanna Clarke de l'Université de Glasgow, explique dans un communiqué publié par les éditeurs du journal que leur « *conclusion la plus importante est que les tendances montrent des impacts écologiques collatéraux augmentant considérablement de 600 à 800 mètres de profondeur, alors que le gain commercial par unité d'effort est, lui, en baisse. Pêcher aussi profondément provoque des dommages de plus en plus importants pour des bénéfices économiques plus faibles pour les pêcheurs. Or il semble qu'il existe des avantages environnementaux certains à limiter les activités de pêche à environ 600 mètres de profondeur* ».

¹ Current Biology, Clarke et al.: "A Scientific Basis for Regulating Deep-Sea Fishing by Depth"
<http://dx.doi.org/10.1016/j.cub.2015.07.070>



Le chalutage profond, c'est-à-dire le fait de traîner d'énormes filets lestés par des panneaux métalliques et des câbles au fond des océans, est largement reconnu comme la menace la plus grave

et la plus destructrice pour les écosystèmes marins de l'Atlantique Nord-Est. En outre, plus de 100 espèces marines, la plupart n'ayant aucune valeur commerciale et étant donc rejetées, sont capturées par les flottes françaises pratiquant le chalutage profond au large de l'Irlande et de l'Ecosse. Enfin, des recherches scientifiques récentes ont montré que les poissons ainsi que les écosystèmes sédimentaires profonds agissent comme d'importants puits de CO₂, mais que leur capacité à le faire est diminuée par le chalutage profond.

« Nous espérons que le ministère de l'Ecologie de Mme Royal, qui a la responsabilité de la conduite des négociations sur la pêche à Bruxelles, montrera désormais une attitude volontaire et positive au Conseil et soutiendra sans faille la proposition d'interdiction au-delà de 600 mètres de profondeur, telle qu'elle est argumentée par les scientifiques » déclare Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM. *« C'est une mesure concrète, efficace et peu coûteuse pour préserver un important puits de carbone européen. A la veille de la COP 21, il serait de bon augure que la France montre au reste du monde qu'elle ne recule pas devant une mesure aussi importante pour la biodiversité marine. »*

« Cette étude montre clairement l'intérêt de limiter la pêche au chalut de fond pour préserver les stocks de poissons et la biodiversité, et ainsi éviter la disparition d'espèces très vulnérables et protéger les habitats des fonds marins. Les décideurs politiques doivent écouter les scientifiques et interdire le chalutage de fond au-dessous de 600 mètres », estime Matthew Gianni, co-fondateur et conseiller politique de la coalition d'ONG, la « Deep Sea Conservation Coalition » (DSCC). "Les avantages environnementaux dépassent largement les coûts économiques. Il incombe aux représentants des États membres se réunissant cette semaine à Bruxelles de respecter les citoyens de l'Union européenne en soutenant des mesures qui permettront de protéger une grande partie des océans européens."

En plus d'une interdiction du chalutage profond et de la pêche aux filets maillants au-dessous de 600 mètres, la *Deep Sea Conservation Coalition*, dont BLOOM est membre, appelle les États membres de l'UE à protéger les écosystèmes des fonds marins et à assurer une pêche durable en :

- Exigeant des évaluations d'impact environnemental pour toutes les pêcheries d'eau profonde ;
- Veillant à ce que l'utilisation d'engins de pêche à faible impact, plus respectueux de l'environnement, soit une priorité;
- Fermant certaines zones à la pêche, où des écosystèmes marins vulnérables tels que les coraux et autres éponges d'eaux profondes existent ou sont susceptibles d'exister ;
- Gérant mieux les captures ciblées et accessoires d'espèces profondes.

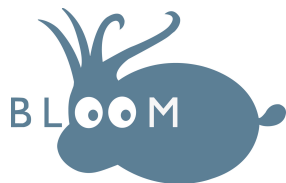
Contact média:

Claire NOUVIAN, BLOOM : +33 (0) 9 81 46 33 70 – clairenouvian@bloomassociation.org

Patricia ROY, CommsInc : patricia@communicationsinc.co.uk

A propos de BLOOM www.bloomassociation.org

BLOOM est une association à but non lucratif fondée en 2005 qui œuvre pour la conservation marine et la défense de la pêche durable à travers une démarche de sensibilisation et de médiation scientifique des problématiques environnementales, la production d'études indépendantes, ainsi



que par la participation à des consultations publiques et des processus institutionnels. Ses actions s'adressent au grand public ainsi qu'aux décideurs politiques et acteurs économiques.

L'association BLOOM est membre de la coalition *Deep Sea Conservation Coalition* (DSCC) qui rassemble plus de 70 organisations non gouvernementales, organisations de pêcheurs et instituts politiques qui se sont engagés à protéger les océans profonds : <http://www.savethehighseas.org>

L'article en question : publié dans *Current Biology*, Clarke *et al.* : « *A Scientific Basis for Regulating Deep-Sea Fishing by Depth* » <http://dx.doi.org/10.1016/j.cub.2015.07.070>

Publié le 27 août 2015 en accès libre.

Les chercheurs ont analysé les données de campagnes de chalutage scientifique entre 240 et 1 500 mètres de profondeur dans l'Atlantique Nord-Est. Ces campagnes ont utilisé différents types d'engins à divers endroits entre 1978 et 2013. L'analyse de ces données a révélé une transition claire dans les captures entre 600 et 800 mètres de profondeur, y compris une augmentation significative de la biodiversité, des proportions de rejets et de requins par rapport aux captures commerciales conservées. La valeur commerciale par unité d'effort diminue à mesure que les impacts écologiques augmentent.

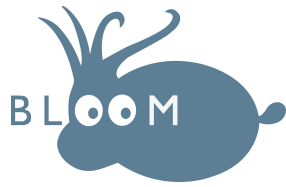
Pourquoi la réforme du règlement européen est nécessaire :

Le règlement européen encadrant actuellement les pêches en eaux profondes a échoué à maintenir la plupart des stocks d'eaux profondes à l'intérieur des limites biologiques sûres et à rétablir certaines des populations de poissons les plus décimées de la région. Il a également échoué à protéger les écosystèmes marins vulnérables des pratiques de pêche hautement destructrices.

De nombreux documents et rapports scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), du projet Hermione de l'UE, du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organismes ont systématiquement identifié la pêche au chalut de fond comme la plus grande menace pour les écosystèmes profonds de coraux et éponges.²

À partir de 2004, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une série de résolutions engageant les Etats membres à prendre des « *mesures urgentes* » pour protéger les écosystèmes marins vulnérables des océans profonds contre les effets destructeurs du chalutage de fond et d'autres pratiques de pêche potentiellement dangereuses.

-
- ² Cefas (2014) Economic impact assessment and alternative options appraisal of European commission proposals for specific conditions to fishing for deep sea fish stocks. Juillet 2014. page 38.
 - Clarke *et al.* (2015) A scientific basis for regulating deep-sea fishing by depth. *Current Biology* Août 2008. <http://dx.doi.org/10.1016/j.cub.2015.07.070>.
 - Assemblée générale des Nations unies, résolution 64/72, paragraphe 119 (a) : "Conduct the [impact] assessments called for in paragraph 83 (a) of its resolution 61/105, consistent with the Guidelines [the UN FAO International Guidelines for the Management of Deep-Sea Fisheries in the High Seas], and to **ensure that vessels do not engage in bottom fishing until such assessments have been carried out**".
 - Pusceddu *et al.* (2014) Chronic and intensive bottom trawling impairs deep-sea biodiversity and ecosystem functioning. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States*.
 - Trueman *et al.* (2014) Trophic interactions of fish communities at midwater depths enhance long-term carbon storage and benthic production on continental slopes. *Proceedings of the Royal Society B* 281: 20140669.
 - FAO (2009) International guidelines for the management of deep-sea fisheries in the high seas. Rome. 73p. Paragraphe 13.
 - CIEM (2008) Report of the Working group on the biology and assessment of deep-sea fisheries resources (WGDEEP). Pages 70-71.



En 2013, plus de 300 scientifiques ont appelé les gouvernements européens à éliminer progressivement le chalutage profond.

Un examen par la Commission européenne en 2007 a conclu que « *beaucoup de stocks de poissons profonds ont une productivité si faible que les niveaux d'exploitation durables sont probablement trop faibles pour soutenir une pêche économiquement viable* ».

En 2010, le CIEM déclarait que 100% des captures profondes de l'UE étaient « *en dehors des limites de sûreté biologique* ».

En juin 2015, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié la première Liste rouge européenne des espèces marines, et classé deux des principales espèces de poissons ciblées par les chalutiers français et espagnols au large des côtes irlandaises et écossaises comme étant « *en danger d'extinction* » (grenadier de roche) et « *vulnérable* » (lingue bleue).